Commune de Beauvechain

Demande d'occupation régulière des salles communales

1. Organisateur

Nom : Prénom :
Adresse :
Tél. : Mail :

Agissant pour le compte de …….

Cette association/ce club est membre du Centre culturel de Beauvechain ? oui - non

2. Salle(s) à occuper

☐ **Salle communale des Fêtes, rue Auguste Goemans, 20 à Hamme-Mille**

☐ Salle ☐ Bar ☐ Location de la vaisselle ☐ Occupation de la cuisine

☐ **Salle communale de Mille, rue Jules Coisman, 31A à Hamme-Mille**

☐ **Maison de village de Hamme-Mille, rue Auguste Goemans, 7A à Hamme-Mille - Salle Jean XXIII**

☐ **Maison de village de Hamme-Mille, rue Auguste Goemans, 7A à Hamme-Mille - Salle Mandela**

☐ **Maison de village de L'Ecluse, rue de Gaët, 25 à L'Ecluse**

☐ Rez-de-chaussée ☐ Etage ☐ Occupation de la cuisine ☐ Location de la vaisselle

☐ **Maison de village de Nodebais, rue de l'Etang, 7 à Nodebais**

☐ Rez-de-chaussée ☐ Etage

3. Objet détaillé et précis

Nature des activités :
But poursuivi :
Nombre de participants :
Entrée payante ?

4. Date(s) et horaires des occupations

……..

……

……

5. Conditions d'occupation et paiement de la redevance

L'autorisation est sollicitée aux conditions stipulées dans le règlement-tarif et de gestion d'occupation des salles communales fixé à cet effet (voir règlement sur www.beauvechain.eu).

Numéro de compte pour le remboursement de la caution : BE……

6. Remarques

……

☐ Le soussigné sollicite le patronage de la commune de Beauvechain.

Le soussigné, déclare avoir pris connaissance du règlement-tarif et de gestion, d'occupation des salles communales s'engage sans réserve à s'y conformer et renonce dès à présent à tout recours contre l'Administration en cas d'accident ou de sinistre.

Date : Signature :

A lire attentivement !

1. Le preneur s'engage à restituer la salle propre et rangée, il devra :

   - laver le dessus des tables,
   - ranger les tables et les chaises,
   - balayer le sol,
   - nettoyer le sol à l'eau et au savon,
   - nettoyer les sanitaires,
   - ramasser tous les détritus qui joncheraient le sol y compris à l'extérieur de la salle.

   Le matériel nécessaire pour le nettoyage et les sac poubelles seront amenés par le preneur.

2. Le preneur s'engage à respecter strictement les dispositions du Règlement-tarif et de gestion d'occupation des salles communales approuvé par le Conseil communal du 26 août 2019.

3. Le preneur s'engage à respecter strictement le Règlement général de Police, notamment les dispositions en matière de tranquillité du voisinage.

Pour accord :

Le preneur